
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 04 mars 2026

Le 04 mars 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 165
Présents : 83
Votants : 95

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

Avait donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ, Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Philippe BRET

Avaient donné procuration : Camille BONNE à Chantal DEJEAN-DUPEBE, Jean-Pierre SALERS à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Jean-François DOZ
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Stéphanie CHABBERT, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE, Max BALAS, André BALDINI, Éric BONNET, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	Bernard PENSIVY

Avaient donné procuration : Céline SALLES à Patrick FANTON, Pierre CANO à Daniel POMIES, Olivier BARASZ à Philippe LALANNE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Isabelle BRUNET, Jacqueline RONCALEZ, Claudine LADOIS, Fabienne SAPHORE, Candy LABAT, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Nicolas LARTIGUE, Francis MONSERRAT, Françoise MATHARAN, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Maryse BELY, Jean CAZALAS, David DELLAS, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY
Cœur d'Astarac en Gascogne	Sylvain COTONAT, Chantal CHLEBNA, Monique GENIN, Michel RAFFIN, Michel CORTADE, Liliane COUAT, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Michel NEDELLEC

Val de Gers	François BUFFIN, Virginie CHARRIER, Nicole CHAPPELET, Christine BERTIN-TARIS, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Jacques GARBAY, Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Michel CALVET, Jean-Bernard AUBIAN, Corinne KOVACICEK
Artagnan en Fezensac	Gala NABONNE, Philippe DUCES, Thierry LINÉ, Brigitte SERRALTA, Jean-Pierre NABONNE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Françoise MAZIÈRES, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Christophe VICEDO, Monique SANSAS, Hugues LAFFONT
Grand Auch Cœur de Gascogne	Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREUX
Villes-portes	
<p>Avaient donné procuration : Aurélie GABRIEL à Alain BOURDETTE, Lisa HUTTON à Philippe DUCES, André BAJON à Christophe VICEDO, Vivianne TEULÉ à Joël LARY, Jérôme DELESALLE à Jacques SERIN</p>	
<p>Assistaient également (sans prendre part au vote) : David TAUPIAC, Jean-René BRUN, Annie BOURDALLÉ, Denis LAPREBENDE, Nicolas SENAC, Véronique SOURIGUERE, Catherine TROUCHE, Danielle VILLARD, Siegfried KLEIN, Marie-Josèphe INEICHEN</p>	
<p>Étaient également présents : Nicole CARTIER (Chambre d'agriculture), Thierry MONTEGUT (Chambre des métiers), Claire LEMOUZY (ADASEA), Philippe BRION (AFAF), Baptiste EMELIN (CRPF), Marie-Christine LACOSTE (CPIE Pays gersois), Agnès LESCOUBE (CPIE Pays gersois), René LOUBET (Fédération de pêche)</p>	

Désignation du secrétaire de séance :

M. Patrick FANTON est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- I- Ouverture du Comité syndical
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Adoption du PV du dernier Comité syndical
- II- Validation de la V2 du projet de Charte
 - Présentation de l'avis du préfet de Région
 - Améliorations apportées
 - Présentation du rapport environnemental
 - Validation de la V2 du projet de Charte
- III- Prochaines étapes de la création du PNR
- IV- Démarches suite aux élections municipales
 - Désignations à prévoir
 - Représentation dans l'association
 - Phase d'information des nouveaux élus
 - Représentation dans certaines commissions départementales
- V- Administration et finances
 - Compte Financier Unique 2025 et budget prévisionnel 2026
 - Plan de financement du projet LEADER
- VI- Point d'avancement de certaines actions
- VII- Questions diverses

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

**Délibération
2026_CS02_01**

**Approbation de la Version 2 du projet de Charte pour solliciter l'avis de l'Autorité
Environnementale**

Le Président rappelle à l'Assemblée les réflexions et démarches engagées depuis 2017 pour la création du Parc naturel régional de l'Astarac.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain. Un Parc naturel régional a pour missions de :

1. de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
2. de contribuer à l'aménagement du territoire ;
3. de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
4. de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Suite à l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région du 19 avril 2022 et à la note d'enjeux reçue le 28 octobre 2022, les travaux d'élaboration de la Charte se sont déroulés de juin 2023 à mars 2025, en associant étroitement les Communes, Intercommunalités, le Département, la Région, l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux au travers de différentes étapes de concertation (commissions thématiques partenariales, réunions territoriales, séminaires de concertation, etc.). Le projet de Charte élaboré est le fruit de cet important travail de co-construction et traduit l'engagement du territoire dans un projet ambitieux et volontariste pour transmettre aux générations futures un territoire aux hautes qualités humaines, environnementales et paysagères.

Le Comité syndical du 26 mars 2025 a validé la version 1 du projet de Charte en vue de la saisine de l'avis de l'Etat et la Région a saisi le Préfet de Région le 14 avril 2025. Plusieurs étapes se sont ensuite succédées jusqu'à l'obtention de l'avis du Préfet de Région le 9 février 2026 :

- L'examen préalable conjoint a été réalisé le 29 avril 2025 avec un avis favorable à la poursuite de la procédure d'examen du projet de Charte,
- La visite de instances nationales sur le territoire a eu lieu du 19 au 21 mai 2025,
- Le CNPN a communiqué une note de suggestions le 26 juin 2025,
- Le Bureau syndical a validé le 3 septembre 2025 une note en réponses à la note de suggestions,
- Le Bureau de la FNPNR a émis un avis favorable assorti d'une réserve le 18 septembre 2025,
- L'audition auprès du CNPN a eu lieu le 24 septembre 2025,
- Le CNPN a émis un avis favorable à l'unanimité et sans réserve, suite à l'audition, reçu fin novembre 2025,
- Le Préfet de Région a émis un avis favorable assorti d'une réserve le 9 février 2026.

En parallèle de ces étapes, le travail de modification de la Charte a été conduit, en mobilisant plusieurs instances et étapes :

- Un cycle de 6 cellules de pilotage thématiques, en octobre 2025,
- Un comité technique et des échanges techniques avec le Département, la Région, l'Etat, les intercommunalités et selon les besoins certains partenaires techniques,
- Des Bureaux et Comités syndicaux.

Les modifications apportées ont permis de :

- Traiter et prendre en compte les avis de l'Etat, du CNPN et de la FNPNR,
- Prendre en compte les recommandations du rapport environnemental,
- Améliorer la lisibilité de certaines parties et l'opérationnalité de certaines mesures.

Le Président présente la version 2 du projet de Charte et les principales modifications qui ont été apportées par rapport à la version 1. Il expose notamment les évolutions apportées pour lever la réserve de l'avis du Préfet de Région sur la disposition relative à la production d'énergies renouvelables (Disposition 5.3 – Produire des énergies renouvelables dans un cadre maîtrisé et respectueux de la mosaïque paysagère et de la qualité de vie des habitants).

Il indique que les modifications apportées en réponse aux avis de l'Etat, du CNPN et de la FNPNR ont permis de franchir une nouvelle marche qualitative.

Afin de pouvoir engager la prochaine étape de la procédure à savoir l'étape de l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de Charte, le Président propose au Comité syndical d'approuver la version 2 du projet de Charte et de l'autoriser à saisir la Présidente de Région pour solliciter l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la version 2 du projet de Charte en vue de la création du Parc naturel régional de l'Astarac comprenant le rapport et ses annexes, et le plan de Parc ;
- **DE SOLLICITER** la Présidente de Région pour engager l'étape suivante de la procédure, à savoir solliciter l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de Charte ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes afférents à ce dossier.

**Délibération
2026_CS02_02**

Approbation du rapport environnemental

Le Président rappelle que la procédure de création d'un Parc naturel régional comprend une démarche d'évaluation environnementale de la Charte, qui s'inscrit dans un cadre réglementaire précis, issu du droit français et européen. La directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement impose en effet que les documents de planification susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement fassent l'objet d'une évaluation préalable.

En application de cette directive et du Code de l'environnement, la Charte du Parc naturel régional en création doit ainsi être accompagnée d'un rapport environnemental. Celui-ci vise à éclairer les choix effectués lors de l'élaboration de la Charte, à identifier les enjeux environnementaux du territoire et à analyser les effets probables de la mise en œuvre du projet.

Le rapport environnemental est ainsi une pièce obligatoire du dossier de demande de classement et doit être soumis à l'avis de l'autorité environnementale et à l'enquête publique.

La réalisation du rapport d'évaluation environnementale a été confiée à un Bureau d'Etudes (SOBERCO Environnement – Fabienne Theuriau). Il rend compte de la démarche d'évaluation environnementale suivie ainsi que d'un résumé non technique. Dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale sur la base de la version 1 du projet de Charte, des recommandations d'améliorations ont été formulées et prises en compte dans la version 2 du projet de Charte.

Le rapport d'évaluation environnementale, dont les conclusions sont favorables, sont présentés de manière synthétique en Comité syndical.

Afin de pouvoir engager la prochaine étape de la procédure à savoir l'étape de l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de Charte, le Président propose au Comité syndical d'approuver le rapport d'évaluation environnementale.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport d'évaluation environnementale.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025		
FONCTIONNEMENT	Prévision budgétaire	Réalisées
Recettes	497 500€	325 208.30€
Dépenses	483 500€	213 041.06€
Résultat		112 167.24€
INVESTISSEMENT	Prévision budgétaire	Réalisées
Recettes	2 500€	0€
Dépenses	16 500€	2 241.60€
Résultat	-14 000€	-2 241.60€

Après cette présentation, Monsieur le Président étant sorti au moment du vote, le Comité syndical délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025.

Après avoir entendu le Compte Financier Unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice »	A	112 167,24 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 »)	B	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	A+B	112 167,24 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	- 2 241,60 €
Restes à réaliser :		
Dépenses : 0,00 €	Solde des restes à réaliser D	0,00 €
Recettes : 0,00 €		
Besoin de financement à la section d'investissement	E =C+D	- 2 241,60 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	2 241,60 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	109 925,64€ €

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'AFFECTER LES RÉSULTATS conformément au tableau ci-dessus.

Délibération 2026_CS02_05 Approbation du budget prévisionnel 2026

Suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors du Comité syndical du 4 février, le Président présente à l'Assemblée les propositions d'inscriptions budgétaires 2026 qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	608 438,84 €	608 438.84 €
INVESTISSEMENT	58 000,00 €	58 000,00 €

Le Président apporte les explications nécessaires à la compréhension du budget prévisionnel.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2026 du budget du syndicat mixte telles que présentées ci-dessus.

Délibération 2026_CS02_06 Demande de subvention LEADER pour le projet « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain »

Le Président rappelle qu'un des enjeux majeurs de la réussite du projet de PNR est d'impliquer, de sensibiliser les habitants, les associations, les entreprises, etc. et de favoriser l'appropriation pour que chacun devienne acteur du devenir du territoire. Il s'agit de partager les richesses et les spécificités de l'Astarac, les enjeux du territoire et les leviers d'actions, afin que le territoire renforce sa capacité d'agir.

Après une phase importante consacrée à la construction collective du projet, le Syndicat mixte souhaite démarrer une nouvelle étape de partage et de mobilisation plus large, en préparation notamment des étapes à venir d'enquête publique et de délibération des communes.

Le Président explique que le projet « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain » a été conçu afin de permettre au Syndicat mixte d'engager cette nouvelle étape de partage et de mobilisation plus large des habitants, visiteurs, élus et acteurs du territoire, au travers d'une démarche fédératrice et de la création d'outils innovants et adaptés au territoire.

Ce projet se compose de plusieurs volets :

- **Volet 1** : Partager les fondamentaux du projet de PNR de l'Astarac, au travers d'outils innovants et adaptés au territoire afin de sensibiliser les habitants, visiteurs, élus et acteurs.
- **Volet 2** : Concevoir, élaborer et lancer une collection de publications thématiques « Les cahiers de l'Astarac » avec pour objectif d'apporter des connaissances sur l'histoire, les patrimoines, les spécificités géographiques, les coutumes, mes richesses naturelles de l'Astarac.

- **Volet 3** : Concevoir, structurer et développer progressivement une offre de médiation et sensibilisation transversale et partagée : établir un état des lieux et construire progressivement et collectivement cette offre.

Un calendrier de réalisation est défini et comprend un échelonnement de la réalisation des différentes actions du programme d'actions, sur une durée de 2 ans

- Date de début : avril 2026
- Date de fin : décembre 2027

Le plan de financement prévisionnel de ce projet a été précisé selon le tableau suivant :

Désignation	Montant	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
INVESTISSEMENTS (travaux, équipements...)		Source de financement	Montant HT	%
		Programme LEADER	49 976,09 €	64 %
ETUDES/ PRESTATIONS EXTERNES		Etat (à préciser) :		
Prestations externes (réalisation vidéo et capsules vidéo, conception maquettes, prestations experts thématiques, frais d'impression, frais d'élaboration des maquettes et kits pédagogiques, etc.).	27 159,20 €	Région (à préciser) :		
		Intercommunalité / commune (à préciser) :		
INGENIERIE (frais de rémunération)		Autres (à préciser) :		
Equipe ingénierie interne mobilisée pour la réalisation du projet : 1 chef de projet, 1 chargé de mission Patrimoines et médiation, 1 chargé de mission Paysages, 1 chargé de communication Total de 264 jours sur une durée de 2 ans prévue pour la réalisation du projet	50 928,44 €	Total des aides publiques		
		Financement privé (à préciser) :		
		Total des financements privés		
		Fonds propres :	28 111,55 €	36 %
TOTAL	78 087,64 €	TOTAL	78 087,64 €	100 %

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** un financement pour un projet intitulé « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain » auprès du LEADER,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel exposé,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce financement auprès du LEADER.

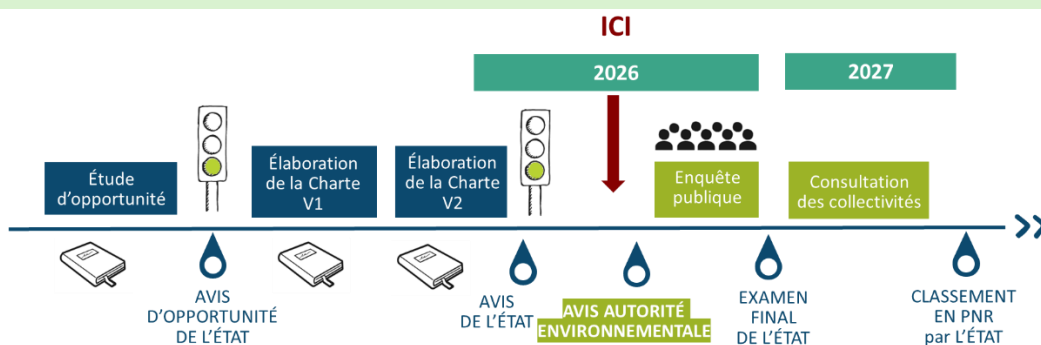
Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

Présentation de l'avis du Préfet de Région

L'avis du préfet de Région a été reçu le 9 février 2026, il salue la qualité du projet et de la dynamique territoriale. L'avis est favorable, associé à une réserve concernant la rédaction de la mesure 5 – Transition énergétique et climatique. L'Etat demande que le tableau de mix énergétique cible à 2042 ne soit pas présenté tel que, car le schéma directeur des énergies renouvelables prévu la 1^{ère} année de la Charte n'a pas encore été réalisé. L'avis est assorti d'une note de recommandations techniques.

L'avis et la note de recommandations sont disponibles sur l'intranet-élus.

Prochaines étapes de la procédure



➡ 1^{er} semestre 2026

- Saisie et avis de l'autorité environnementale IGEDD (délai de 3 mois pour formuler un avis)
- Rapport de concertation
- Sensibilisation des nouveaux élus

➡ 2^{ème} semestre 2026

- Élaboration du programme d'actions des 3 premières années du Parc
- Enquête publique puis élaboration V3
- Élaboration de l'emblème du Parc
- Préparation de la saisie du Ministère

Démarches suite aux élections municipales

➡ Désignation à prévoir dans les communes et intercommunalités

Pour les Communes :

- Désignation d'1 représentant titulaire et d'1 représentant suppléant
- Recommandation de la FNPNR : dans la mesure du possible, désigner le Maire parmi l'un des deux

Pour les intercommunalités :

- Pour Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers : 8 représentants titulaires (dont le Président) et 8 représentants suppléants
- Pour Grand Auch Cœur de Gascogne, Coteaux Arrats Gimone et Artagnan en Fezensac : 2 représentants titulaires et 2 suppléants
- Recommandation : dans la mesure du possible, cohérence avec les exécutifs des intercos

Point de vigilance : les représentants titulaires ou suppléants du collège des communes ne peuvent pas être à la fois représentants du collège des intercommunalités (on ne peut être représentant que d'un seul collège)

➡ **Délibérations à communiquer au Syndicat mixte d'ici fin avril**

➡ Représentation dans l'Association pour la création du PNR Astarac

Dans le cadre de l'évolution des statuts de l'Association pour la création du PNR Astarac examinée lors du dernier bureau de l'Association, il est prévu une évolution de la composition des collèges et des membres de l'Association, avec une ouverture vers la société civile (habitants, associations locales, entreprises, etc.) avec des collèges dédiés.

Pour les collectivités porteuses du projet de PNR, la représentation sera assurée par le Syndicat mixte de préfiguration : l'adhésion et la désignation des membres seront réalisées lors du prochain comité syndical. Il n'y a donc pas besoin de désigner des représentants à l'Association pour les communes et intercommunalités suite aux élections municipales. Un courrier officiel sera adressé à chaque commune et intercommunalité pour informer des changements.

➡ Phase d'information des nouveaux élus

Une phase d'information des nouveaux élus est prévue en juin 2026 avec la mise en place de supports d'information. Il est proposé de faire une réunion d'information et échanges par intercommunalité.

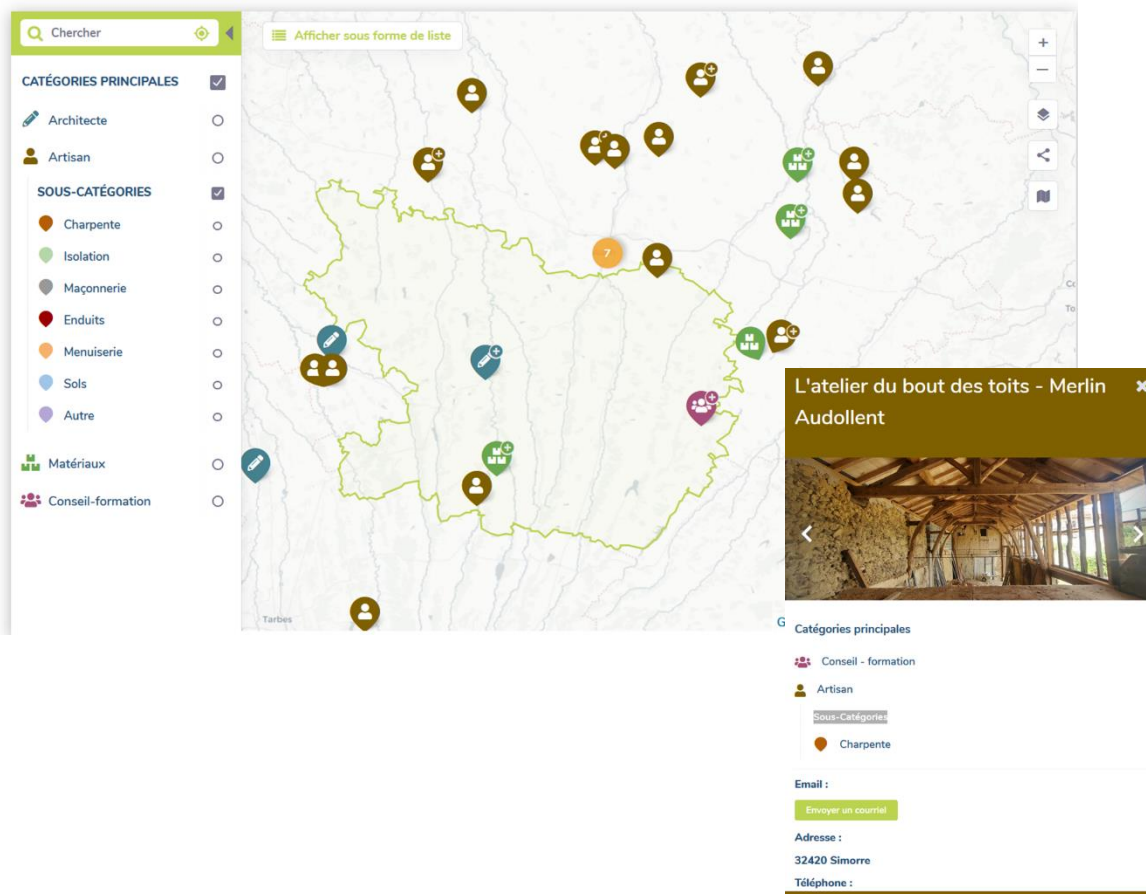
➡ Représentation dans certaines commissions départementales

Comme c'est le cas pour la plupart des syndicats mixtes de PNR, il est proposé de demander au Préfet que le Syndicat mixte de préfiguration puisse siéger à la CDPNAF et à la CDNPS. Cela permettra de suivre les étapes d'instruction des projets.

Points d'avancement de certaines actions

➤ Annuaire de l'écoconstruction

- Une dynamique de structuration d'une filière terre crue et écomatériaux : animée par le PETR du Pays d'Auch en partenariat avec le projet PNR Astarac. Un comité de pilotage associant les acteurs concernés.
- Une action de préfiguration partenariale (convention de partenariat) : le lancement de l'annuaire des professionnels de l'écoconstruction pour promouvoir les entreprises gersoises, faciliter leur mise en relation avec les maîtres d'ouvrage et encourager les échanges de bonnes pratiques et les démarches collectives.
- Une rencontre des professionnels le 13 décembre 2025 : 30 participants, visite chantier habitat inclusif de Montaut



Le diaporama est disponible sur demande et mis en ligne dans l'espace élus.

Approuvé le [DATE]

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Patrick FANTON

François RIVIÈRE

A valider au prochain Comité syndical.